

Council Member Inquiry Form
Demande de renseignement d'un membre du Conseil

Subject: Invasive Species Removals in Public Greenspaces

Objet : Retrait des espèces envahissantes dans les espaces verts publics

Submitted at: Standing Committee on
Environmental Protection, Water and
Waste Management

Présentée au : Comité permanent de la
protection de l'environnement, de l'eau et
de la gestion des déchets

From/Exp.: Councillor /
Conseiller :
J. Cloutier

Date: November 16, 2021
Date: 16 novembre 2021

File/Dossier :
EPWWM 04-21

To / Destinataire: **General Manager, Public Works and Environmental Services**
Department **Directeur général, Services des travaux publics et des**
services environnementaux

Inquiry: What programs are currently in place to mitigate invasive species in Ottawa?

Response: The City currently has two programs in place to manage invasive species: the Wild Parsnip Program and the Emerald Ash Borer Strategy:

Wild Parsnip Program

The Public Works Department implements the City's Wild Parsnip Program. The program's goal is to reduce growth of wild parsnip in highly infested areas. To help achieve that goal, staff conduct control activities including mapping wild parsnip, monitoring growth, mowing and using herbicides to reduce growth. Each year, wild parsnip infestation levels mapping is used to identify the control areas for the upcoming year. Typical control areas include parklands, pathways and roadside locations.

In addition to the activities to control wild parsnip noted above, the City engages in continuous collaboration with our partners in Ottawa Public Health and the Ministry of Environment, Conservation and Parks to adjust the control strategy as needed, provide updates to Councillors on spraying locations within each ward and distribute communications materials for Councillors to share with residents.

The Public Works Department administers the program and contractors apply the herbicide. Control areas are reviewed annually, and work is expanded within the approved annual budget.

Emerald Ash Borer Strategy

The Public Works Department implements the City's Emerald Ash Borer (EAB) strategy to manage the impact of the emerald ash borer beetle. Strategies used by the program to help manage the impact of the beetle include:

- selective tree injections with a biological insecticide;
- removing trees that have been infested (only if they are highly infested or the tree becomes structurally unstable);
- planting replacement trees; and
- public education to raise awareness about EAB, proper wood handling and disposal.

What volunteer programs, if any, are in place or being explored to mitigate invasive species in public greenspaces?

Currently, there are no formal volunteer programs in place to mitigate invasive species in public greenspaces.

For some invasive species, such as wild parsnip and giant hogweed, there are concerns with members of the public handling these plants, as the sap can cause severe burns. Giant hogweed is poisonous and could cause blisters, discolouration, and scars on skin, and could cause vision loss if contact is made with eyes. City staff and contractors are specially trained and provided the equipment and personal protective equipment (PPE) to properly handle these plants. Furthermore, when dealing with invasive plants, there is a risk of unintentional spread. Improper handling, disposal, and movement of seed on equipment, tools, and in soil can contribute to spreading the plants.

In Q1 of 2022, with funding from the Urban Forest Management Plan, staff plan to bring forward a response plan for spongy moths (formerly referred to as LDD or gypsy moths). The plan includes a community approach where burlap kits will be provided to Community Associations to manage this invasive species in City Parks and severely impacted areas.

What are the costs associated with establishing a city program to allow for volunteer efforts to remove and mitigate invasive species in public greenspaces, particularly with regards to:

- **Work locations are established and monitored;**
- **Training is provided to leaders;**
- **Volunteers are educated on identifying species and proper methods to remove them;**
- **Debris is removed from the site or disposed of properly;**
- **Staff follow up upon completion to ensure native species are encouraged to thrive in the area.**

Public Works would require one full-time equivalent (FTE) specialist position to establish an invasive species stewardship program. In partnership with current forestry management staff, the employee in that position would:

- determine best practices for removal, disposal, and site restoration for various invasive plants;
- develop and implement a process for approvals and monitoring
- develop and implement a comprehensive training program;
- develop an inventory of PPE;
- design a proper disposal process;
- manage the program; and
- have ongoing support from City operational teams.

We anticipate that a small operational budget would be required. However, this will be determined once the program has been designed and community uptake is better known.

In establishing a program, Public Works could draw on experience running other city-wide volunteer programs such as the [Cleaning the Capital Campaign](#), [Adopt-a-Park/Adopt-a-Road program](#) and community tree planting projects.

What departments need to be consulted in developing this initiative and what strategies can be implemented to reduce the barriers or silos situation that might be encountered?

The development of an invasive species volunteer program would require consultation and coordination across multiple City service areas. Some of the areas a volunteer program would require staff support from include: Parks and Forestry, Solid

Waste, from Public Works; Real Estate, Natural Systems and Rural Affairs from Planning, Real Estate and Economic Development (PREED), Ottawa Public Health, and Legal Services.

A program would require coordination across these areas to ensure the volunteers follow the City requirements and protocols necessary to perform the work, and that they receive the required support from City operational teams. Items requiring coordination across multiple service areas include:

- documentation outlining potential risks and personal protective measures required to be undertaken prior to commencing the work;
- any training required and where/how to obtain training;
- any materials volunteers should not use on the site. This will be site-specific and evaluated on a case-by-case basis. (ex: mulch on high-sloped pathways);
- necessary arrangements that must be made with operational staff, such as transportation of materials removed, storage of plant waste and eventual disposal materials, and any replanting opportunities. This may also include case-specific activities such as mowing / brush hogging significantly infested areas at specific times to facilitate volunteer efforts.
- ensuring any required contracts have been distributed to and signed by all necessary parties. This may include a contribution agreement, a Consent to Enter and/or License of Occupation; and
- ensuring all insurance requirements included in the terms of agreement are met.

The above list is not exhaustive and other requirements may be identified by City staff as they fully scope out requirements for an invasive species volunteer program.

Demande de renseignements : Quels programmes sont actuellement en place pour réduire la présence des espèces envahissantes à Ottawa?

Réponse: La Ville a actuellement deux programmes en place pour réduire la présence des espèces envahissantes : le Programme de lutte contre le panais sauvage et la Stratégie de lutte contre l'agrile du frêne.

Programme de lutte contre le panais sauvage

La Direction générale des travaux publics met en œuvre le Programme de lutte contre

le panais sauvage de la Ville. L'objectif du programme est de réduire la prolifération du panais sauvage dans les secteurs fortement infestés. Pour atteindre cet objectif, le personnel mène des activités de contrôle, notamment en cartographiant le panais sauvage, en surveillant sa croissance, en faisant la tonte et en utilisant des herbicides pour réduire sa prolifération. Chaque année, la cartographie qui mesure l'ampleur de l'infestation par le panais sauvage permet d'identifier les secteurs à contrôler pour l'année suivante. Les secteurs de contrôle typiques comprennent les parcs, les sentiers et les bords de route.

En plus des activités de lutte contre le panais sauvage mentionnées ci-dessus, la Ville collabore continuellement avec ses partenaires de Santé publique Ottawa et du ministère de l'Environnement, de la Conservation et des Parcs afin d'ajuster la stratégie de lutte au besoin, de fournir des mises à jour aux conseillers sur les emplacements de pulvérisation dans chaque quartier et de distribuer des documents de communication que les conseillers peuvent partager avec les résidents.

La Direction générale des travaux publics administre le programme et les entrepreneurs appliquent l'herbicide. Les secteurs de contrôle sont revus chaque année et le travail est étendu dans le cadre du budget annuel approuvé.

Stratégie de lutte contre l'agrile du frêne

La Direction générale des travaux publics met en œuvre la Stratégie de lutte contre l'agrile du frêne de la Ville pour limiter les dégâts de l'agrile du frêne. Les stratégies utilisées par le programme pour aider à limiter les conséquences de cet insecte sont les suivantes :

- des injections sélectives dans les arbres avec un insecticide biologique;
- l'abattage des arbres infestés (uniquement s'ils sont très infestés ou si l'arbre devient structurellement instable);
- la plantation d'arbres de remplacement;
- l'éducation de la population pour la sensibiliser à l'agrile du frêne, ainsi qu'à la manipulation et à l'élimination appropriées du bois.

Quels programmes bénévoles, s'il y en a, sont en place ou à l'étude afin de réduire la présence des espèces envahissantes dans les espaces verts publics?

Actuellement, il n'existe pas de programme officiel de bénévolat pour réduire la présence des espèces envahissantes dans les espaces verts publics.

Pour certaines espèces envahissantes, telles que le panais sauvage et la berce du Caucase, la manipulation de ces plantes par des membres de la population suscite

des inquiétudes, car leur sève peut provoquer de graves brûlures. La berce du Caucase est toxique et peut provoquer des cloques, des décolorations et des cicatrices sur la peau. Elle peut aussi entraîner une perte de la vue en cas de contact avec les yeux. Le personnel et les entrepreneurs de la Ville sont spécialement formés et disposent du matériel et des équipements de protection individuelle (EPI) nécessaires pour manipuler correctement ces plantes. En outre, lorsqu'il s'agit de plantes envahissantes, il existe un risque de propagation involontaire. La manipulation, l'élimination et le transport inadéquats des semences sur les équipements, les outils et dans le sol peuvent contribuer à la propagation des plantes. Au premier trimestre de 2022, grâce au financement du Plan de gestion de la forêt urbaine, le personnel prévoit de présenter un plan d'intervention pour la spongieuse. Le plan comprend une approche communautaire dans le cadre de laquelle des trousse de toile de jute seront fournies aux associations communautaires pour gérer cette espèce envahissante dans les parcs de la Ville et les secteurs gravement touchés.

Combien en coûterait-il pour instaurer un programme municipal permettant le retrait et la réduction, par des bénévoles, des espèces envahissantes dans les espaces verts publics, particulièrement si l'on considère ce qui suit :

- **Lieux de travail délimités et surveillés;**
- **Formation fournie aux responsables;**
- **Éducation des bénévoles sur les façons de reconnaître les espèces et de les retirer correctement;**
- **Déchets ramassés ou convenablement éliminés;**
- **Suivi du personnel après les travaux pour s'assurer que la prolifération d'espèces indigènes est encouragée dans le secteur.**

Les Travaux publics auraient besoin d'un poste de spécialiste équivalent temps plein (ETP) pour élaborer un programme d'intendance des espèces envahissantes. En partenariat avec le personnel actuellement chargé de la gestion des projets forestiers, l'employé occupant ce poste aurait pour tâche de :

- déterminer les meilleures pratiques pour le retrait, l'élimination et la restauration des sites pour diverses plantes envahissantes;
- élaborer et mettre en œuvre un processus d'approbation et de suivi;
- élaborer et mettre en œuvre un programme de formation complet;
- dresser l'inventaire des EPI;
- concevoir un processus d'élimination approprié;
- gérer le programme;

- bénéficier du soutien permanent des équipes opérationnelles de la Ville.

Nous prévoyons qu'un petit budget opérationnel sera nécessaire. Toutefois, cela sera déterminé lorsque le programme aura été conçu et que la participation de la communauté sera mieux connue.

En mettant en place un programme, les Travaux publics pourraient s'inspirer de l'expérience acquise dans le cadre d'autres programmes de bénévolat à l'échelle de la Ville, comme la campagne [Le Grand ménage de la capitale](#), le programme [Adoptez un parc](#), [Adoptez une route](#) et les projets communautaires de plantation d'arbres.

Quelles directions générales faut-il consulter pour mener à bien cette initiative, et quelles stratégies pourrait-on adopter pour réduire les obstacles et le travail en vase clos qui pourraient survenir?

L'élaboration d'un programme de bénévolat pour réduire la présence des espèces envahissantes nécessiterait une consultation et une coordination entre plusieurs services municipaux. Un programme de bénévolat nécessiterait notamment l'appui du personnel des secteurs de services suivants : parcs et forêts, déchets solides, ainsi que du personnel des Travaux publics; biens immobiliers, Systèmes naturels et Affaires rurales, Planification, Immobilier et Développement économique (PIDE), Santé publique Ottawa et Services juridiques.

Un programme nécessiterait une coordination entre ces secteurs pour s'assurer que les bénévoles respectent les exigences et les protocoles de la Ville requis pour effectuer le travail et qu'ils reçoivent le soutien nécessaire des équipes opérationnelles de la Ville. Les éléments nécessitant une coordination entre plusieurs secteurs de service sont les suivants :

- une documentation décrivant les risques et les mesures de protection individuelle à prendre avant de commencer les travaux;
- toute formation requise ainsi que l'endroit et la façon d'obtenir une formation;
- tout matériel que les bénévoles ne doivent pas utiliser sur le site. Ceci sera spécifique au site et évalué selon le cas. (ex. : paillis sur les sentiers à forte pente);
- les dispositions nécessaires qui doivent être prises avec le personnel opérationnel, comme le transport des matériaux enlevés, l'entreposage des déchets végétaux et des matériaux d'élimination éventuels et toute possibilité de replantation. Il peut également s'agir d'activités spécifiques à chaque cas, comme la tonte ou le débroussaillage de secteurs fortement infestés à des moments précis pour faciliter les efforts des bénévoles;

- s'assurer que tous les contrats requis ont été distribués et signés par toutes les parties nécessaires. Il peut s'agir d'un accord de contribution, d'un laissez-passer ou d'un droit de jouissance des lieux pour une période déterminée;
- veiller à ce que toutes les exigences en matière d'assurance incluses dans les conditions de l'accord soient respectées.

La liste ci-dessus n'est pas exhaustive et d'autres exigences peuvent être identifiées par le personnel de la Ville à mesure qu'il définit les exigences d'un programme de bénévolat pour réduire la présence des espèces envahissantes.

Response (Date: 2022-Mar-09)

Réponse (Date : 9 mars 2022)

Response to be listed on the Standing Committee on Environmental Protection, Water and Waste Management Agenda of March 22, 2022

La réponse devrait être inscrite à l'ordre du jour de la réunion du Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets prévue le 22 mars 2022